

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/05/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017  
(accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fusion des contrats de territoire de Quimper Communauté et de la communauté de  
communes du Pays Glazik  
Avenant n°4 au contrat de territoire avec le Département**

**Le contrat de territoire, signé avec le département du Finistère sur la période 2015-2020, fait régulièrement l'objet d'avenants. Il est proposé de signer l'avenant n°4, plus particulièrement destiné à fixer les soutiens départementaux en fonctionnement pour l'année 2017 et à prendre acte de la création de Quimper Bretagne Occidentale.**

\*\*\*

D'une durée de six ans, le contrat de territoire a été signé en 2015 entre la communauté d'agglomération et le département fait actuellement l'objet d'un bilan à mi-parcours.

La révision du contrat va être l'occasion de fusionner les deux contrats initialement signés avec le Pays Glazik et Quimper communauté.

Il s'agit d'identifier quels sont les projets inscrits qui ne seront finalement pas réalisés d'ici 2020. À l'inverse, certains projets nouveaux pourraient y figurer.

Sur l'ensemble du département, les financements accordés sur 2015-2016 représentent 205 M€ pour près de 1500 actions portées par 21 EPCI (contre 26 EPCI avant le 1er janvier 2017). Le Pays de Cornouaille totalise quant à lui 69 M€ inscrits.

Le taux moyen d'engagement sur l'ensemble du département est de 25% : entre 4% et 48% selon les EPCI. Pour mémoire, le taux pour Quimper Communauté était de 26% au 31 décembre 2016 et 40% pour le pays Glazik.

	Quimper communauté	Pays Glazik
2015	1 161 673,00	1 052 184,00
2016	1 339 541,00	205 481,00
total	2 501 214,00	1 257 665,00

total engagements du département sur 2015-2020	9 537 799,00	3 134 778,00
	26%	40%

Le quatrième avenant, qui fait l'objet de la présente délibération, est plus particulièrement destiné à fixer les soutiens départementaux en fonctionnement pour l'année 2017. Il prend acte de la fusion des communautés du pays Glazik, de Quimper communauté et de la commune de Quéménéven. Les termes du contrat de territoire de Quimper Bretagne Occidentale seront discutés lors des prochaines négociations dans le cadre de la révision à mi-parcours.

Le tableau joint détaille les éléments figurant à l'avenant n°4, délibéré par le conseil départemental le 6 février 2017.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°4 au contrat de territoire.